

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels ingénieurs, adminis-
tratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de
santé, des bibliothèques et des musées
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau C2-2
34 rue de Châteaudun - 75436 Paris cedex 09

Extrait de l'arrêté collectif NTH n°11
portant nomination dans le corps des
techniciens de recherche et de formation,
après concours externe

ARRIVÉ Le

16 MARS 2007

I.U.T. - B - Campus Figeac

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires,
ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié, fixant les dispositions statutaires
applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de
formation du ministère de l'éducation nationale ;

ARRETE

A compter du 01/12/2006,

M. **MATHIEU ANDRO**,

inscrit sur liste principale,

est nommé en qualité de stagiaire dans le corps des techniciens de recherche et de formation de
classe normale

BAP : F - Emploi-type : Technicien de bibliothèque

et affecté à : UNIV. TOULOUSE 2 (IUT FIGEAC) (TOULOUSE)

sur l'emploi : TCH n°70550K.

Fait à PARIS, le 19/02/2007

La chef du bureau des personnels ingénieurs,
techniques, administratifs, de recherche
et de formation



Michèle Luneau